

A.I – IT SERVICES & SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 15 rue Couprie 92120 Montrouge
900556390 RCS Nanterre

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2024

L'an 2024, le 31 décembre, à 17h, au siège social de la société,

Monsieur Mohammed-Amine EL GHARBI, demeurant 15 rue Couprie 92120 Montrouge, propriétaire de 100% des parts composant la société A.I – IT SERVICES & SOLUTIONS, associé et seul gérant de ladite société, a pris la décision suivante relative à la dissolution volontaire de la société :

1. NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, conformément aux dispositions légales, a décidé de me nommer, EL GHARBI Mohammed Amine, en qualité de liquidateur pour gérer la liquidation de la société.
Le liquidateur est chargé de réaliser toutes les opérations nécessaires à la liquidation, telles que la vente des actifs, le règlement des dettes, et la répartition du solde restant, conformément aux dispositions légales.

2. DÉBUT DE LA LIQUIDATION

L'associé unique a pris acte de la dissolution de la société, intervenue le 13/12/2024. En conséquence, les opérations de liquidation ont commencé à cette date, et la société a cessé son activité à compter de ce jour.

3. FIN DE LA LIQUIDATION

Les opérations de liquidation ont été conclues le 31/12/2024, avec l'établissement du bilan de liquidation par l'expert-comptable du cabinet CERTUS OFFICE. La liquidation est désormais terminée, et la société est prête à être radiée du registre du commerce et des sociétés (RCS).

4. RÉPARTITION DES ACTIFS

L'associé unique a pris connaissance du bilan de liquidation préparé par l'expert-comptable du cabinet CERTUS OFFICE, qui présente un état des actifs et passifs de la société. Il a été décidé de procéder à la répartition des actifs, après avoir réglé les dettes et autres obligations légales. Aucune dette n'ayant été identifiée, il n'y a pas eu de distribution particulière.

5. CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

En conséquence, toutes les démarches nécessaires à la liquidation ont été réalisées, et la société est désormais prête pour être radiée du registre du commerce et des sociétés, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent procès-verbal a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Fait à Montrouge, le 31 décembre 2024.

Signature de l'associé unique et liquidateur
Mohammed-Amine EL GHARBI

